

CONFIDENTIEL

Un justiciable s'attaque au déficit de la Sécu

Un justiciable va déposer une requête sur les budgets en déséquilibre de la Sécurité sociale. Objectif: faire déclarer ces déficits non-conformes à la Constitution. Denis Doublait, chirurgien-dentiste qui a choisi de cotiser à l'étranger pour sa protection sociale, est convoqué cet après-midi devant le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) d'Evry (Essonne) pour non-paiement de cotisations Urssaf. Mais il conteste le bien-fondé de ces poursuites. « L'article 34 de la Constitution indique que les lois de financement de la Sécu déterminent les conditions générales de son équilibre financier. Or, pas un seul budget de la Sécu n'a été voté en équilibre depuis 1996 », argumente Denis Doublait. Il va donc soumettre au TASS une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), arme à la disposition des justiciables depuis mars 2010. Si le Conseil constitutionnel lui donne raison, les budgets de la Sécu ne pourront plus être déficitaires.